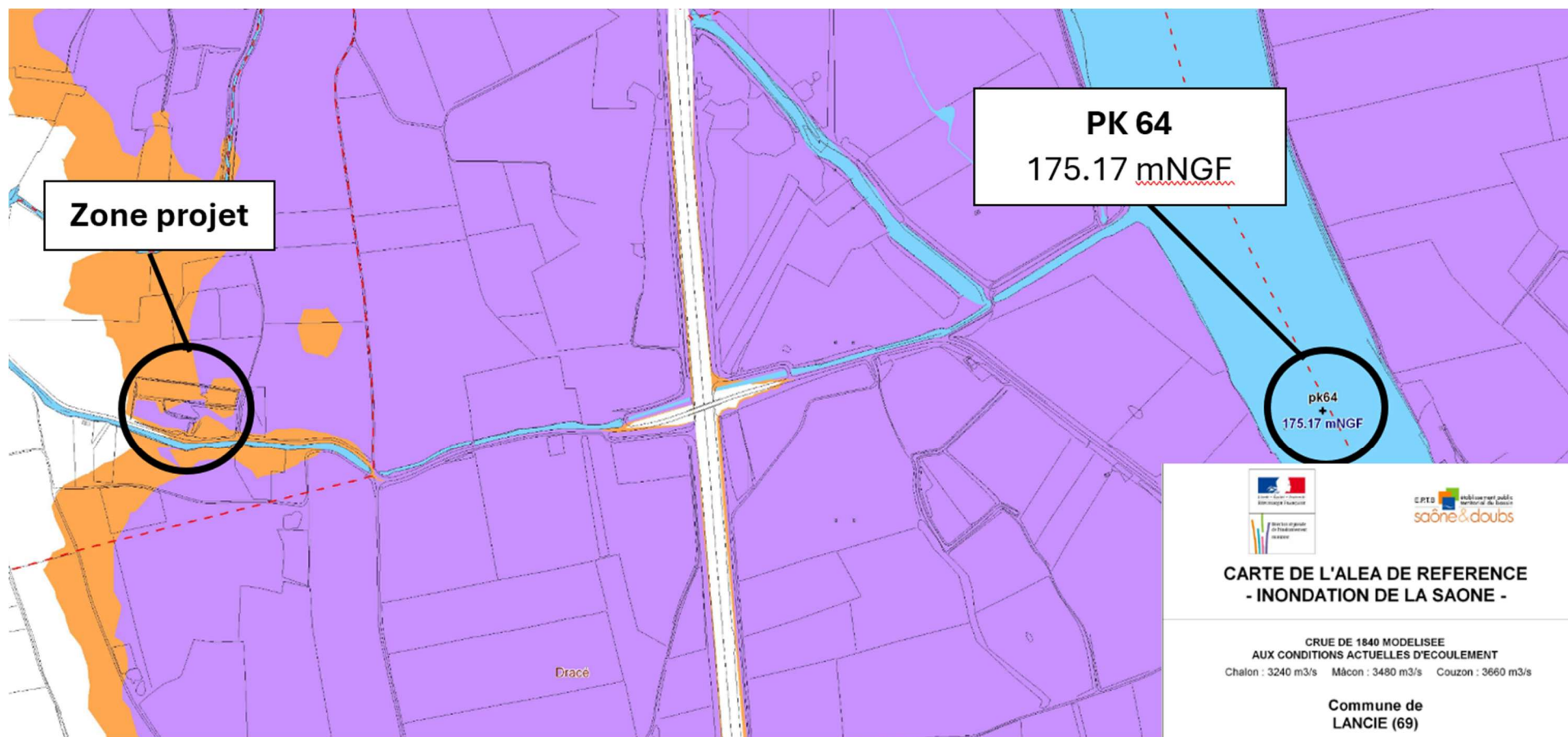


Annexe 11 : Plan de Prévention du Risque Inondation (1/2)

Commune de Lancié (69)



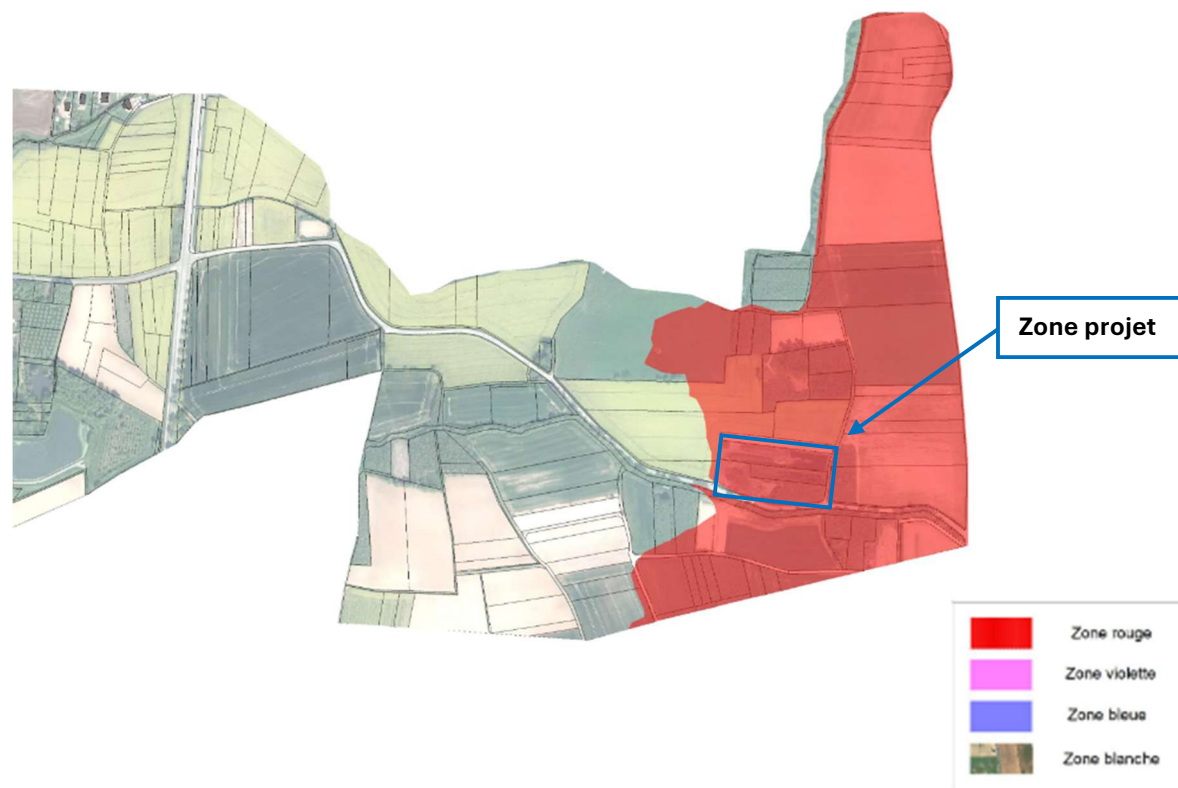
Carte des aléas de la Saône au niveau de Lancié (69)

D'après la carte des aléas de la commune de Lancié, le point de référence est le point kilométrique (PK) 64, soit une côte de crue de 175,17 m NGF. Tous les équipements électriques devront donc être positionnés à une altitude égale ou supérieure à 175,17 m NGF.

L'altitude moyenne du site des ombrières est de 174 m et 174,8 m. Les ombrières ont un point bas qui se situe à 4,5 m du sol, largement au-dessus des côtes de plus hautes eaux. Le poste de livraison sera surélevé d'1,20 m afin d'éviter toute intrusion possible d'eau.

Annexe 11 : Plan de Prévention du Risque Inondation (2/2)

Commune de Lancié (69)



Zonage PPRI de la Saône à Lancié (69)

Le projet se trouve en bord de zone rouge dans le plan de prévention du risque d'inondation. Selon le règlement du PPRI de la commune (page 8) :

« L'aménagement des auvents est autorisé pour protéger les aires de stockage existantes, les aires de stationnement ou les terrasses, sous réserve que ces auvents soient ouverts sur tous les côtés. »

Les ombrières photovoltaïques prévues dans le cadre de notre projet répondent en tous points à cette définition réglementaire.

Annexe 12 : Défense incendie (SDIS 26)

Commune de Lancié (69)



Dans le cadre de ce projet photovoltaïque, nous avons pris connaissance du guide du SDMIS (Service Départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon d'Incendie et de Secours) sur l'implantation d'un projet photovoltaïque. Nous avons appliqué les prescriptions générales en matière de prévention du risque incendie. Un tableau récapitulatif des adaptations apportées au projet à ce titre est présenté ci-dessous. Par ailleurs, ce terrain ne se situe pas en zone d'obligation légale de débroussaillage.

Enjeux et mesures mises en place pour la défense incendie - site de Suze-la-Rousse (26)	
Nature du Point d'Eau Incendie (P.E.I)	Aucun poteau incendie n'est présent à proximité du site. Une bache de 60 m ³ sera installée sur le site pour les moyens de défense incendie comme préconisé
Accessibilité du P.E.I	Tout point de la centrale se trouve à moins de 200m du P.E.I
Proximité des panneaux	Toutes les tables photovoltaïques sont à une distance inférieure à 200m du portail d'entrée
Circulation	Voie de circulation externe (RD32) conforme aux prescriptions SDMIS. Circulation interne sous les ombrières sans limitation de tonnage
Accès à la parcelle	La parcelle ne sera pas clôturée permettant un accès sans entrave et en permanence des véhicules de secours